L'étang grand de Pulvérières

PUY-de-DÔME
L'Auvergne des Volcans

Distance	Durée	Difficulté	Dénivelé	Balisage
2.5 km	1h30	Facile	+5 m	Bleu

Chiens autorisés — Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse en raison de la présence de troupeaux.

Présence de troupeaux et chiens de protection

Itinéraire

Point de départ

Ville de départ
Pulvérières
Adresse de départ
Parking près du terrain de rugby
63230 Pulvérières

Accès au point de départ
En direction de Pontgibaud, passer le col de la Nugère et au hameau du Vauriat prendre à droite la D50 et rejoindre l'étang de Pulvérières. Parking au terrain de rugby.

Description du parcours

Facile d'accès, cette balade fait le tour de l'étang. Des observatoires permettent de découvrir en toute discrétion les oiseaux et autres espèces fréquentant le site. Cet étang héberge de nombreux oiseaux migrateurs.

Détail du parcours étape par étape

Étape 1 : Du parking, face à l'étang, prendre à gauche "le sentier du grèbe huppé" qui le longe, traverser le ruisseau déversoir par un passage aménagé (panneau d'information et vue sur la chaîne des Puys). Prendre à droite un sentier qui contourne le lac (200 m à droite poste d'observation des oiseaux). À la sortie du bois, franchir une zone humide sur un ponton en caillebotis et rejoindre un large chemin.

Étape 2 : L'emprunter à droite et le suivre sur 500 m jusqu'à un petit sentier sur la droite "panneau d'information".

Étape 3 : S'engager sur ce sentier à travers les genêts, passer derrière une cabane d'observation, longer l'étang et rejoindre la route. L'emprunter à droite pour revenir au départ.

Depuis le stationnement PMR indiqué par un panneau, une partie du sentier du grèbe huppé a été aménagée pour les personnes en situation de handicap (labellisée Tourisme et Handicap pour les déficiences auditive, mentale et motrice). La longueur du parcours est d'environ 150 m aller-retour et permet d'accéder jusqu'à un observatoire à partir duquel il est possible d'observer la faune ornithologique de l'étang.

Randonnée proposée et gérée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme - PDIPR.